SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
Bruxelles Développement Urbain
Monsieur T. Wauters, Directeur
Direction des Monuments et Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/PFD/604205
Réf. C.R.M.S. : AA/BXL-2.443/s.594
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Léopold 4 - Théâtre Royal de la Monnaie. Réalisation d'un tunnel piéton sous la rue, reliant le théâtre au bâtiment administratif. **Demande de permis d'urbanisme– Avis conforme de la CRMS**
(Dossier traité par Mme. M-Z Van Haeperen à la D.U. et M. Guy Conde-Reis à la DMS)

En réponse à votre demande du 7/10/2016 sous référence, reçue le 10/10/2016, nous vous communiquons ***l'avis favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 19/10/2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la création d'un tunnel sous la rue Léopold entre le théâtre et les ateliers de la Monnaie. L'objectif de ce tunnel est de connecter les ateliers de production et le plateau de scène, tant pour les aisances de déplacement des décors que ceux des acteurs (costumés ou non). Il permet aussi de stocker les décors en cours de représentation. Le bâtiment du théâtre n'est pas suffisamment équipé à lui seul (e.a. au niveau des locaux latéraux de scène) pour assurer ces gestions de décors nécessaires à son bon fonctionnement. Le tunnel aura 6,60 m de largeur, 2,45 m de hauteur et 14,23 m de longueur. Il sera réalisé de façon traditionnelle par tronçons en voiles et dalles de béton coulés sur place. Des sondages de sol ont été réalisés pour maîtriser la connaissance du sol de la zone d'intervention. Les travaux sont prévus pour août 2017.

A ce jour, plusieurs travaux préparatoires ont déjà été autorisés (et réalisés) en vue de la création du tunnel : linteaux de la future baie côté théâtre, renforcement des fondations par jet grouting (au droit des appuis des maçonneries et anciens pieux des murs de façade), démolition des anciennes semelles de fondation, etc ... Sous les ateliers, le passage sous-terrain débouchant en sous-sols, au droit de la façade, est également réalisé.

La présente demande constituant la suite logique (et attendue) des interventions, la CRMS n'y est pas opposée. Elle demande toutefois :

- d'associer la DMS aux travaux préalables (analyses, sondages, fiches techniques…) et à la réalisation du chantier (notamment pour les aspects planning) ;

- d'associer/faire intervenir la DMS pour les opérations archéologiques à réaliser au fur et mesure des évacuations de terres;
- d'obtenir l'accord de la DMS sur les modifications à apporter à la grande double porte d'accès des décors vers le monte-charge à partir de la rue (le dossier n'est pas documenté sur ce point) : elles devront être respectueuses du patrimoine

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - SPRB – D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail) ;
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail).